



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
LIMITÉE

TD/B/55/L.2/Add.7
25 septembre 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT

Cinquante-cinquième session
Genève, 15-26 septembre 2008

**PROJET DE RAPPORT DU CONSEIL DU COMMERCE ET DU DÉVELOPPEMENT
SUR SA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION**

tenue au Palais des Nations, à Genève,
du 15 au 26 septembre 2008

Rapporteuse: M^{me} Andriani Falkonaki-Sotiropoulos (Grèce)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT (<i>suite</i>)	
Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien.....	2

II. RÉSUMÉ DU PRÉSIDENT *(suite)*

Rapport sur l'assistance de la CNUCED au peuple palestinien

1. Tous les orateurs ont exprimé leur satisfaction de l'assistance technique fournie par la CNUCED au peuple palestinien, et la majorité a déclaré partager l'évaluation présentée dans le rapport (TD/B/55/2) sur l'évolution récente de la situation économique dans les territoires palestiniens occupés. Les représentants ont noté la détérioration des indicateurs, qui témoignaient d'une régression économique profonde et durable dans ces territoires. Ils se sont déclarés extrêmement préoccupés par le cycle de «régression du développement», la destruction d'infrastructures et de capacités productives palestiniennes, l'absence de sécurité alimentaire, l'accroissement de la dépendance de l'économie palestinienne à l'égard d'Israël, et l'apparition de mécanismes qui se conjugaient pour freiner le redressement économique palestinien. De nombreux orateurs ont souligné que la situation était le résultat des pratiques d'occupation israéliennes, y compris la politique de bouclage et les restrictions imposées à la mobilité en Cisjordanie et à Gaza, ainsi que la construction du mur de séparation. D'aucuns se sont déclarés alarmés par la situation désastreuse créée par l'isolement de Gaza, où le nombre d'établissements industriels en activité s'était effondré, où les deux tiers de la population vivaient dans la pauvreté absolue et où un tiers de la main-d'œuvre était sans emploi.

2. Un représentant a dit que le rapport omettait de préciser que la cause fondamentale des anomalies économiques dans les territoires palestiniens occupés était l'occupation israélienne, qui déniait au secteur privé palestinien toute liberté de créer et d'innover et menaçait sa survie même. Un certain nombre d'orateurs ont estimé que le développement économique était impossible dans des conditions d'occupation.

3. De l'avis de plusieurs représentants, vivre dans la pauvreté et l'isolement dans les territoires palestiniens occupés revenait à vivre dans une prison ouverte, et la stratégie économique qui conduisait à cette situation constituait une grave violation du droit international humanitaire. L'attention a été attirée sur l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice, dans lequel celle-ci concluait que la construction du mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés constituait une grave violation d'un certain nombre d'obligations internationales d'Israël.

4. Un représentant s'est demandé en quoi l'actuel débat sur la question palestinienne pouvait ne fût-ce que contribuer à répondre aux besoins en matière de développement du peuple palestinien, ou même de n'importe quel autre peuple dans le monde, d'ailleurs. Au lieu de proposer des avis constructifs, des ressources financières ou des solutions créatives pour revitaliser le programme d'assistance au peuple palestinien, les orateurs tenaient des propos incendiaires pour acculer le Conseil du commerce et du développement à un débat politique étroit, tandis que le rapport présenté au Conseil ne reconnaissait même pas les difficiles conditions de sécurité auxquelles était confronté Israël.

5. La plupart des représentants ont reconnu que remédier aux distorsions économiques liées à l'occupation, reconstruire les capacités productives et accroître le soutien des donateurs était certes nécessaire, mais néanmoins insuffisant pour placer l'économie palestinienne dans la voie d'un développement durable. Un représentant a demandé que l'actuel cadre de politique publique – le Protocole de Paris – soit reconsidéré afin de permettre un élargissement de la marge d'action en tant que première étape vers l'instauration d'un État palestinien souverain, territorialement homogène et viable. Sans autodétermination pour le peuple palestinien, y compris le droit de déterminer librement ses propres orientations économiques, sociales et culturelles, la politique économique était sans utilité, même à court terme.

6. Pour la plupart des représentants, élargir la marge d'action de l'Autorité palestinienne et lui donner les outils nécessaires à la conduite des politiques budgétaires, monétaires et commerciales et des politiques de change était essentiel pour revitaliser l'économie palestinienne et la placer dans la voie d'une croissance durable. Sans ces outils, l'aide extérieure et la coopération internationale seules ne suffiraient pas à susciter croissance économique et développement.

7. Des opinions divergentes ont été exprimées sur la question de savoir si l'adoption d'une monnaie nationale palestinienne faciliterait les politiques économiques. Certains représentants ont estimé que la médiocre situation budgétaire de l'Autorité palestinienne ne permettrait pas d'assurer la viabilité d'une monnaie nationale ou que l'adoption d'une monnaie palestinienne n'avait aucun sens dans le contexte des accords douaniers passés avec Israël, en vertu desquels l'économie palestinienne bénéficiait de la hausse de la valeur du nouveau shekel israélien. Il a été souligné qu'un élargissement de la marge d'action accompagnée de stabilité politique

accélérait la croissance et réduirait le chômage, et que toutes les options, y compris l'éventuelle adoption d'une monnaie nationale, devraient être envisagées lorsque le moment et les conditions seraient favorables.

8. De nombreux représentants ont demandé que l'aide extérieure au peuple palestinien soit augmentée et rendue plus prévisible, et qu'elle ne soit assortie d'aucune condition, de façon que l'Autorité palestinienne puisse jouer un plus grand rôle dans l'allocation de l'aide. Sans aide extérieure, la crise aurait eu des conséquences encore plus graves. Quelques représentants ont estimé que la politique de bouclage et la destruction des capacités productives palestiniennes réduisaient l'efficacité de l'aide extérieure. Un certain nombre de représentants ont attiré l'attention sur les efforts internationaux d'appui au peuple palestinien, y compris les mesures visant à renforcer les institutions palestiniennes, la convocation de conférences internationales, l'accent mis sur des initiatives de renforcement des capacités bien ciblées et privilégiant les ressources humaines et les efforts déployés pour accroître les exportations palestiniennes.

9. De nombreux représentants ont félicité la CNUCED pour les résultats de ses activités de coopération technique, menées dans des conditions extrêmement difficiles sur le terrain, pour ses travaux de modernisation des douanes palestiniennes au titre du programme SYDONIA, et pour son engagement auprès du secteur privé, qui avait notamment conduit à la création du Conseil des chargeurs palestiniens. Ils se sont néanmoins déclarés préoccupés par le manque de ressources extrabudgétaires, qui empêchait de financer un certain nombre d'importantes activités du secrétariat. Les représentants ont appelé à un renforcement du programme d'assistance de la CNUCED au peuple palestinien au moyen de ressources adéquates et d'activités opérationnelles correspondantes, comme demandé au paragraphe 44 de l'Accord d'Accra.

10. La plupart des représentants ont insisté sur la nécessité de parvenir à une paix juste et durable conformément à toutes les résolutions pertinentes de l'ONU relatives à la question de Palestine. Un représentant a noté que la violence n'avait jamais réglé aucun problème et que la stabilité au Moyen-Orient était vitale pour la paix mondiale. Il a été souligné que toutes les parties devaient travailler avec diligence à la création d'un État palestinien tel qu'envisagé par la communauté internationale.